

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mardi 15 septembre 2015

Présents: H. ANDRE, C. AUSSAGUES, E. DACQUAY, N. DOSME, S. FLOQUET, D. FONTAINE, S. GOUT (Président), F. HERMEL

- 1- **La fibre optique: où en sommes-nous ?** Les choses semblent avancer au niveau de la mise en place de la fibre optique au Bois Persan: une armoire a été posée à l'entrée du domaine près de l'abribus et une tranchée de raccordement vers la bouche «télécom » percée vers l'avenue du Bois Persan. Un avis a été posé sur le panneau d'information par le prestataire, SOGETREL, mandaté par ORANGE. Cet avis nous informe du câblage prochain de **l'immeuble Place de Suse**, et demande de fournir des informations concernant l'immeuble et la Copropriété. Il a été transmis au Syndic, qui a pris avec efficacité les choses en main.
Quant au reste du domaine, nous rappelons que selon les informations fournies par la Mairie une deuxième phase de câblage est prévue courant 2016 (période non encore précisée) et consistera en la pose d'armoires de raccordement sur chacune des rues. Nous vous tiendrons informés de la suite des opérations en temps utile.
- 2- **La révision du PLU** a été présentée dans le numéro de juin 2015 de « Orsay notre ville ». Son élaboration est prévue de septembre à octobre 2015 et nous concerne plus particulièrement sur deux points: surélévation du toit des maisons « 4 pièces » et éventualité d'une route reliant l'Avenue du Canada à Orsay en passant par notre résidence. Le Conseil Syndical va se mettre en relation avec la Mairie pour participer activement à la concertation et défendre nos intérêts.
- 3- **Travaux de destruction de la dalle:** le Syndic a transmis au Conseil Syndical les trois devis obtenus, à savoir ceux des sociétés DIAS, PRATIC TRAVAUX et PROJARDINS. Ces devis vont être étudiés par le Conseil Syndical et ces sociétés éventuellement invitées à répondre aux questions qui se posent.
- 4- **Entretien du trottoir de l'Avenue du Bois Persan:** comme chaque année à la même époque ce trottoir démontre l'exubérance et la vitalité des « herbes sauvages ». Le Conseil Syndical demande à FRABAT de rappeler à la Mairie d'Orsay qu'il est dans ses attributions de désherber **régulièrement** ce trottoir.
- 5- **Dératisation:** chacun est responsable de la faune (et de la flore) qu'il abrite sur sa propriété. Néanmoins si de nombreux copropriétaires avaient à déplorer la présence de rats chez eux une dératisation de l'ensemble de la résidence serait à envisager. En conséquence il serait utile que ceux qui auraient constaté la présence de rats dans leur vide sanitaire, par exemple, se fasse connaître du Conseil Syndical (csboispersan@laposte.net)
- 6- **Travaux concernant l'adduction d'eau potable sur le trottoir le long du terrain dit « de la Cyprenne »:** L'aménagement de ce terrain appartenant aux Ulis fait l'objet d'un feuillet ! En 2013 Il n'a pu être vendu à la société Pommier Orthopédique car cette société était pressée par le temps, or sa viabilisation était prévue se raccorder à la nôtre, ce qui demandait de réunir une Assemblée Générale, d'où des délais incompressibles. En 2015 le terrain a été vendu à la Grande Loge de France **sans** viabilisation. D'où le débarquement de la Lyonnaise des Eaux Avenue du Bois Persan. Interrogée, la société chargée de ces travaux a dans un premier temps nié

catégoriquement avoir l'intention de se greffer à notre réseau d'eau sans demander d'autorisation. Il s'est cependant avéré que le projet était bien celui-ci.

Après des allers-retours entre nous, le Syndic, et la Mairie d'Orsay, le responsable de l'assainissement de la Mairie d'Orsay voulait encore le 15 septembre s'y raccorder contre notre avis.

Au final, c'est à quelques heures du raccordement en question, que le Cabinet du Maire a fait surseoir aux travaux en attendant une réunion en Mairie qui devrait se dérouler prochainement. Les travaux du centre aéré continuent puisque ne nous concernant pas.

Le Conseil Syndical ne préjuge pas de la décision de l'Assemblée Générale des Copropriétaires. Il faut simplement que préalablement à cet éventuel raccordement, l'autorisation en soit demandée officiellement à la Copropriété du Bois Persan, et que celle-ci, au regard du permis de construire pour le bâtiment du terrain des Ulis (qui n'a été affiché que le 22 septembre) se prononce «pour» ou «contre» ce raccordement... Cela s'appelle le «droit de propriété», et il semble que certaines administrations aient du mal à comprendre ce concept !

Depuis la réunion du conseil syndical et l'affichage du permis de construire le problème se précise: comment est-il possible de prévoir de construire sans avoir de solution pour l'assainissement?!!! En effet, un bâtiment de 708 m2 est susceptible de recevoir une grande salle de réunion, et des sanitaires en proportion, et nous sommes au coeur de ce problème d'assainissement...Il ne nous reste plus qu'à interroger les municipalités des Ulis et d'Orsay.

Affaire à suivre !

**Prochaine réunion du Conseil Syndical
mardi 6 octobre 2015, 21h**